



## Refus d'obtempérer pendant suspension de permis

Par **haycevory56**, le **18/10/2016** à **02:39**

Bonjour,

J'espère de tout coeur que quelqu'un pourra m'aider j'en serais vraiment très reconnaissant.

Voilà je vais vous expliquer le plus clairement possible ma situation :

Je suis actuellement en suspension de permis de 6 mois (permis probatoire) suite à un usage de stupéfiants. Je ne passe pas au tribunal procédure simplifiée apparemment j'aurais juste une amende d'après les gendarmes. Je dois normalement récupérer mon permis d'ici 1 mois et demi après être passé devant la commission médicale.

Seulement, aujourd'hui, malgré que je ne conduise presque pas, j'ai voulu faire tourner ma voiture un peu mais bien sûr, comme par hasard, après quelques kilomètres, un gendarme au loin sur le bord de la route me fait signe de m'arrêter. Voyant que je ne veux pas m'arrêter, il se décale presque au milieu de la route. N'étant de plus, pas assuré, je ne m'arrête donc pas et prend la fuite en m'écartant sans mettre en danger le gendarme. Celui-ci a bien pris ma plaque d'immatriculation, c'est sûr et certain.

Voilà je n'ai aucune nouvelle pour l'instant ce qui ne saurais tarder. Etant actuellement en suspension de permis et de plus pas assuré, j'ai très peur de la sanction pour ce refus d'obtempérer.

Pourriez vous me dire que va t il m'arriver dans un premier temps et que dois je faire et dire face aux gendarmes ?

Si convocation je pense dire que ce n'est pas moi qui conduisait.

Quels sont les risques pénaux dans ma situation ?

Pouvez me conseiller s'il vous plaît, je suis prêt à tout pour éviter la sanction ? Y a-t-il des vices à savoir dans ce cas ?

En derniers recours, je pense prendre un bon avocat pour ma défense.

Dans l'attente de votre aide je vous remercie d'avance,

Cordialement,  
Steven D

Par **Lag0**, le **18/10/2016** à **07:15**

Bonjour,

Vous avez raison de penser à prendre un bon avocat, c'est aussi le conseil que je vous donnerais...

Par **Tisuisse**, le **18/10/2016** à **07:55**

Bonjour haycevary56,

Même conseil que précédemment : l'avocat est incontournable, le coût sera de l'ordre de quelques milliers d'euros.

Les sanctions pénales sont toutes indiquées sur les dossiers en en-tête de ce forum :

- conduite sous alcool ou stupéfiant,
- refus d'obtempérer,
- défaut d'assurances,
- conduite sans permis,

sans compter que vous êtes encore en probatoire.

Lors de votre comparution devant le tribunal correctionnel, avocat ou pas, prenez la précaution d'emporter une petite valise avec quelques affaires de nuit et de toilettes, car vous avez de grandes chances de ne pas rentrer chez vous, si vous voyez ce que je veux dire.